

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY**

**Séance du 9 décembre 2021**

Membres du Conseil Municipal : 23  
Présents : 20  
Votants : 22  
Procurations : 1

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC Loïc, Mme SIRVEN Françoise, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Mme JACQUEMIN Monique, M. DINATALE Paolo, M. ARNAUD Hervé, Mme FERRERES France, M. FOURNEAU Julien, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric, Mme LEOTARD Hélène, Mme Marie-Hélène BAECKEROOT.

Procurations :

Mme TROCELLIER-BERGER Agnès donne procuration à M. Julien FOURNEAU  
Mme ARNAUD Sandrine donne procuration à Mme Jackie GALABRUN-BOULBES

Absent excusé : M. Didier BELLOC

---

**Objet : FINANCES – Budget primitif 2022**

---

M. Lavie, adjoint aux finances, propose aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif pour l'année 2022, selon la nouvelle nomenclature M57 simplifiée.

Ce budget a fait l'objet d'une validation par les commissions Finances des 25 octobre et 29 novembre 2021.

La loi NOTRe prévoit une présentation brève et synthétique des informations financières essentielles de la commune, qui est présentée en séance et est jointe à la présente délibération.

Ce budget 2022 est voté sans reprise des résultats de l'exercice 2021 aussi, le recours à l'emprunt sert de variable d'ajustement des recettes (l'emprunt sera ensuite annulé lors de la reprise du résultat de 2021).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le Budget primitif 2022 annexé
- DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le



Le Maire,  
Jackie GALABRUN-BOULBES

## Note sur le BP 2022

L'article L2313-1 du CGCT prévoit une présentation brève et synthétique des informations financières essentielles de la commune.

### Éléments de contexte

L'année 2022 devrait être marquée par la sortie de la crise sanitaire, un fonctionnement normal des services, la reprise des animations sur la commune, ainsi que le démarrage des travaux du nouvel hôtel de ville.

La commune de Saint-Drézéry accueillera de nouveaux habitants suite à plusieurs opérations d'aménagement dont le PA des Grives en cours et des divisions de parcelles par des particuliers. Cela se traduit par une augmentation des effectifs sur les secteurs scolaires et périscolaires.

### Les priorités du budget 2022

1. Conforter et améliorer le résultat de la section de fonctionnement pour améliorer la capacité d'auto-financement, CAF nette
  - a. Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en gérant les augmentations d'usagers sur les différents services
    - les secteurs scolaires et périscolaires.
    - les ALSH maternel et élémentaire
    - les services à la population (mairie, bibliothèque...).
  - b. Analyser et réajuster les recettes liées aux produits des services et aux impôts.
2. En investissement,
  - Démarrage des travaux pour le nouvel hôtel de ville
  - Différents travaux d'entretien sur les biens municipaux.

### Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

#### 1. La section de fonctionnement

Montant des recettes et des dépenses : 2 124 877,40 € soit  
budget 2021 voté en décembre 2020 de 2 150 901 €.

#### Les éléments significatifs sur les dépenses de fonctionnement :

- La maîtrise des dépenses de charges de fonctionnement tout en tenant compte de l'accroissement du nombre d'élèves aux écoles entraîne une hausse des fournitures scolaires, des dotations par élève (coopérative scolaire, sortie scolaire...), des prestations de cantine et des charges (électricité...), des dépenses d'entretien liées à la COVID, location d'un algéco. Pour les vacances scolaires, augmentation du coût du service liée à une hausse des effectifs sur les ALSH.
- La maîtrise des dépenses de personnel tout en tenant compte de l'accroissement du nombre d'agents sur les temps périscolaires pour le service Jeunesse (augmentation du nombre

d'enfants donc des animateurs pour les encadrer), les règles sanitaires liées à la COVID, les revalorisations salariales.

- Les autres charges de gestion courante en augmentation liée à la revalorisation par l'Etat des indemnités
- Baisse des charges exceptionnelles avec la subvention au projet de coopération avec le Maroc couvert par une recette

### En chiffres

#### **Chapitre 011 - Les charges à caractère général :**

657 615 € pour 644 673 € en 2021 soit +12 942 € soit +2 %

↳ hausse liée à location algéco, repas cantine et ALSH

↳ baisse énergies et petit équipement

#### **Chapitre 012 - Les charges de personnel :**

1 093 870 € pour 1 022 521 € en 2021 soit + 71 349 € soit + 7 %

↳ hausse liée à la COVID et personnel supplémentaire

↳ revalorisation automatique des salaires

↳ à noter : en déduction; les remboursements pour maladie budgétisé à hauteur de 16 245 €

#### **Chapitre 014 – Atténuation de produits**

175 623 € pour 167 000 € en 2021 soit + 8 623 € soit + 5 %

↳ Attribution de compensation versée à 3M : hausse liée à la régularisation des échéances des emprunts de 2019 et 2020

#### **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**

125 978 € pour 182 628 € en 2021 soit – 56 650 € soit -31%

↳ fin du projet avec le Maroc et subvention soldée

#### **Chapitre 66 – charges financières**

21 322 € pour 30 000 € en 2021 : montant ajusté au réel

### Les éléments significatifs sur les recettes de fonctionnement :

- **Produits et services**

234 735 € pour 214 686 € pour 2021 soit + 20 049 € soit + 9 %

↳ progression des recettes liées aux services ALP et ALSH (hausse effectifs et des tarifs depuis 2020)

- **Impôts et taxes**

1 432 416 € pour 1 361 071 € soit +71 345 € soit + 5 %

Augmentation des recettes des impôts liées aux bases et nouvelle dotation de solidarité communautaire

- **Dotations et participations**

338 766 € pour 406 752 € soit – 67 986 € soit -17 %

↳ fin du projet avec le Maroc et subvention soldée

- **Autres produits de gestion courante**

Identique pour un montant de 67 355 €

revenus des immeubles

## 2. La section d'investissement

### **Les éléments significatifs sur les dépenses d'investissement : 1 136 269,40 €.**

- ✓ Ce budget prend notamment en compte :
  - la réalisation des études préalables pour des travaux (nouvel hôtel de ville) : **183 600 €**
  - le versement d'une attribution de compensation à la Métropole pour permettre la réalisation d'opérations de voirie en sus du montant alloué au titre de l'attribution de compensation (ACi 2022) pour 40 000 €, et un fonds de concours pour 2021 de 80 000 € (piétonnier avenue de la Méditerranée) et 2022 de 40 000 € prévisionnel : **160 000 €**
  - différents travaux au chapitre 21 pour un montant de **444 890 €**
  - le remboursement en capital des emprunts : **114 171 €**
  - le démarrage des travaux du nouvel hôtel de ville au chapitre 23 pour **233 608 €**.

### **Les éléments significatifs sur les recettes d'investissement**

- ✓ Recettes : subventions d'investissements Etat, CD34 : **66 300 €**
- ✓ Recours à l'emprunt : **990 000 €**. Ce montant sera réduit voire annulé en fonction du report du résultat 2020 diminué des subventions possibles et demandées pour le nouvel hôtel de ville.
- ✓ Des recettes d'ordre liées aux amortissements pour **49 696,40 €**.

### Niveau d'endettement

L'endettement (uniquement les dettes bancaires) sans le projet d'emprunt inscrit au BP (car il ne devrait pas se réaliser) est de 1 189 769 €, soit une dette par habitant (2686 habitants) aux alentours de 443 € / hab/ an.

